

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la Commune de Heillecourt,

VU le Code de la route,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2,

VU le Code de la Voirie Routière,

VU l'Arrêté Interministériel du 24 novembre 1967, relatif à la signalisation routière, et l'ensemble des textes qui l'ont modifié et complété.

VU le plan Vigipirate,

CONSIDERANT qu'il incombe à l'autorité municipale de prendre toutes mesures propres à assurer l'ordre et la sécurité sur la voie publique à l'occasion de la cérémonie commémorative de l'Armistice du 11 Novembre 1918.

ARRETE

Article 1^{er}. – Le **Samedi 11 Novembre 2023**, lors de l'organisation de la cérémonie commémorative de l'Armistice du 11 Novembre 1918 de 10 heures 30 à 12 heures 00, la circulation sera temporairement interrompue Grande Rue.

Article 2. – La circulation sera interrompue, le samedi 11 novembre 2023 à partir de 10 h 30 jusqu'à la fin de la cérémonie Grande Rue entre l'allée du Souvenir et la Rue Gustave Lemaire afin de permettre le passage du cortège. L'itinéraire sera protégé par la mise en place de véhicule anti – percussion. La circulation sera rétablie dès la fin de la cérémonie et au fur et à mesure du passage du cortège, sur initiative de la Police Municipale. Pendant la durée de la manifestation, l'accès aux véhicules de sécurité (Police, Sapeurs-Pompiers, Gendarmerie) ainsi que celui des véhicules de secours sera maintenu.

Article 3. – Les prescriptions sus énoncées feront l'objet d'une pré-signalisation et d'une signalisation conforme à la réglementation en vigueur. Les panneaux nécessaires seront mis en place sept jours avant avec affichage du présent arrêté sur ceux-ci par les services techniques.

Article 4. – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la notification.

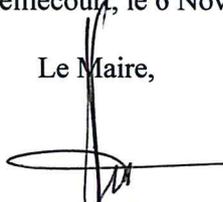
Article 5. – Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à :

- Madame Directrice Départementale de la Sécurité Publique de Meurthe et Moselle,
- Les Services Techniques Municipaux
- Le Service de la Police Municipale

En Mairie de Heillecourt, le 6 Novembre 2023,



Le Maire,


Didier SARTELET